

Loi

Générale

modern

# Loi n° 77/AN/89/2ème L portant approbation du lotissement de « Gabode V » à Djibouti

n° 77/AN/89/2ème L

Ministère  
ASSEMBLÉE NATIONALE

Numéro JO  
n° 14 du 31/07/1989

Date de publication  
27 juillet 1989

Date du numéro  
31 juillet 1989

## INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

## VISAS

**VU** les lois constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

**VU** l'ordonnance n°LR/77-008 en date du 30 juin 1977

**VU** le décret n°87-098/PRE du 23 novembre 1987 portant nomination des membres du Gouvernement.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Est autorisé le lotissement de « Gabode V » à Djibouti conformément aux plans et cahier des charges joints à la présente loi.

### Article 2

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti, dès sa promulgation.

Par le Président de la République

**HASSAN GOULED APTIDON**